

**Zeitschrift:** Le Tracteur et la machine agricole : revue suisse de technique agricole  
**Herausgeber:** Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture  
**Band:** 31 (1969)  
**Heft:** 15

**Rubrik:** Le Centre romand de cours techniques sur les tracteurs et les machines agricoles

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 12.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Le Centre romand de cours techniques sur les tracteurs et les machines agricoles

Le 26 novembre 1969, le Centre de cours II de l'Association suisse de propriétaires de tracteurs agricoles (ASPT) a repris pour la 5ème fois, déjà, son activité hivernale.

## Les cours suivants sont prévus à Grange-Verney:

	No.	Durée (jours)
<b>1970</b>		
5. 1. – 10. 1.	Cours détaillé sur le fonctionnement, l'entretien et le dépannage des tracteurs agricoles	A 3 6
12. 1. – 14. 1.	Cours sur le fonctionnement, l'entretien et les dérangements de machines horticoles	G 1 3
15. 1. – 17. 1.	Cours sur le fonctionnement, l'entretien et les dérangements de machines horticoles	G 1 3
19. 1. – 21. 1.	Cours sur l'équipement électrique des tracteurs et les dispositifs de signalisation des véhicules agricoles	E 1 3
22. 1. – 24. 1.	Cours sur l'équipement électrique des tracteurs et les dispositifs de signalisation des véhicules agricoles	E 1 3
26. 1. – 31. 1.	Cours sur le fonctionnement, l'entretien et les dérangements des machines agricoles (1ère partie)	A 1 6
2. 2. – 4. 2.	Cours sommaire sur l'entretien et le dépannage des tracteurs agricoles	S 3 3
5. 2. – 7. 2.	Cours sur les presses à foin, différents matériels pour récolter les fourrages, les pulvérisateurs et les charrues pour relevages trois-points	S 2 3
9. 2. – 14. 2.	Cours sur le fonctionnement, l'entretien et les dérangements des machines agricoles (2ème partie)	A 1 6
16. 2. – 18. 2.	Cours de soudure électrique	M 2 3
19. 2. – 21. 2.	Cours de soudure électrique	M 2 3
23. 2. – 25. 2.	Cours de soudure électrique	M 2 3
26. 2. – 28. 2.	Cours de soudure électrique	M 2 3
2. 3. – 4. 3.	Cours de soudure autogène	M 3 3
5. 3. – 7. 3.	Cours concernant les travaux sur métaux	M 1 3
9. 3. – 11. 3.	Cours sur l'entretien et le dépannage des moissonneuses-batteuses	A 6 3
12. 3. – 14. 3.	Cours sur l'entretien et le dépannage des moissonneuses-batteuses	A 6 3

On travaille en deux groupes de seulement 9 personnes chacun. Il est donc recommandé de s'annoncer sans tarder, pour se faire réserver une place.

Les programmes des cours et d'autres renseignements utiles sont fournis sur demande par l'

Administration de l'Ecole cantonale  
d'agriculture de Grange-Verney, 1510 Moudon  
Tél. (021) 95 15 91

**Il n'est plus toléré que des jeunes de moins de 14 ans conduisent des véhicules automobiles agricoles sur la voie publique.**